

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain à détacher de la propriété appartenant à la SCI Les Coteaux de Saint Didier et située 4, rue Eugène Collonge, dans le périmètre de la ZAC "du Bourg" à Saint Didier au Mont d'Or.

La parcelle couvre une superficie de 2 330 mètres carrés et est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette parcelle serait acquise gratuitement en application des dispositions de la convention du 24 janvier 1991 confiant l'aménagement et l'équipement de la ZAC "du Bourg" à la société RIC Promotion, gérant statutaire de la SCI Les Coteaux de Saint Didier ;

B - Propose d'approuver ledit projet d'acte et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu la convention passée avec la société RIC Promotion le 24 janvier 1991 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit projet d'acte et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,